

QU'EST QU'UN CESU CHÈQUE DOMICILE

C'EST UN CHÈQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL

qui permet de régler des prestations de Services à la Personne à domicile et la garde d'enfants à l'extérieur du domicile.



SERVICES À LA FAMILLE

Crèche, assistante maternelle, jardin d'enfants, halte-garderie, garderie périscolaire, garde occasionnelle, garde à domicile individuelle ou partagée, baby-sitting, enfant malade, accompagnement sortie d'école, aide aux devoirs, soutien scolaire, cours à domicile



VIE QUOTIDIENNE

Ménage, repassage à domicile, assistance informatique internet, travaux de jardinage, petit bricolage, assistance administrative, garde et surveillance temporaires de résidence principale ou secondaire



PERSONNE DÉPENDANTE

Accompagnement de personnes âgées, malades, handicapées, assistance à domicile hors actes médicaux, garde de personnes malades hors actes médicaux, soins esthétiques à domicile, activités d'interprète, préparation ou portage de repas à domicile, commissions ou livraisons de courses à domicile, garde et promenade d'animaux de compagnie

LA GARANTIE SÉRÉNITÉ L'ASSISTANCE JURIDIQUE OFFERTE AVEC CHÈQUE DOMICILE

LA GARANTIE SÉRÉNITÉ C'EST :
UNE ASSISTANCE JURIDIQUE
« SERVICE À LA PERSONNE »
PAR TÉLÉPHONE, PERSONNALISÉE & ILLIMITÉE.



POUR VOUS ACCOMPAGNER EN CAS DE LITIGE OU DIFFÉREND DANS LES DOMAINES SUIVANTS :

- ▶ Droit du travail
- ▶ Relations avec l'intervenant en emploi direct, l'association, et l'organisme agréés de services à la personne
- ▶ Défense Pénale
- ▶ Recours



Un bénéficiaire de CESU Chèque Domicile se trouve en situation de litige ou différend ?
Il lui suffit de composer le numéro dédié :

02 32 18 53 46 Service gratuit
+ prix appel

Du lundi au vendredi de 8h à 18h



CONTACTS UTILES

VOUS AVEZ DES QUESTIONS SUR ?



▶ Votre déclaration à l'Urssaf service Cesu, les cotisations, les volets sociaux... :

Urssaf Service CESU
www.cesu.urssaf.fr

0 806 802 378 Service 0,12 € / min
+ prix appel



▶ L'affiliation de votre intervenant ou prestataire au CRCESU :

Centre de remboursement des CESU
www.cr-cesu.fr

0 892 680 662 Service 0,40 € / appel
+ prix appel



▶ La recherche d'un intervenant ou l'utilisation des CESU :

www.chequedomicile.fr
Rubrique « Trouvez un intervenant »

0 825 000 103 Service 0,15 € / appel
+ prix appel



Up chèque domicile



COMMENT CHOISIR VOTRE INTERVENANT ?

Prestataire via une structure agréée ou intervenant en emploi direct, vous choisissez la formule qui vous convient. Le Chèque Domicile s'adapte à tous vos besoins, à tous les moments de votre vie.

COMMENT DÉCLARER VOTRE INTERVENANT ?

Vous êtes :	Comment déclarer le salarié ?	Auprès de qui ?
Particulier employeur d'une aide à domicile en France métropolitaine	À l'aide du volet social CESU	Urssaf service CESU www.cesu.urssaf.fr
Parent de jeune(s) enfant(s), particulier employeur bénéficiant du complément garde de la PAJE	À l'aide du volet du carnet Pajemploi	Urssaf service Pajemploi www.pajemploi.urssaf.fr



COMMENT PAYER MON INTERVENANT VIA UNE STRUCTURE AGRÉÉE EN 3 ÉTAPES ?

#01

CONTACTEZ DIRECTEMENT LA STRUCTURE AGRÉÉE DE VOTRE CHOIX

Trouvez une structure agréée près de chez vous :
Sur www.chequedomicile.fr
rubrique « trouvez un intervenant ».

#02

RÉGLEZ VOTRE FACTURE TTC AVEC VOS CHÈQUE DOMICILE

- (complétez, si nécessaire, avec un autre moyen)
- ▶ **Chèque papier** : directement à la structure qui se les fera rembourser auprès du CRCESU.
 - ▶ **e-CESU** : réglez sur www.chequedomicile.fr dans votre espace personnel 24/24h et 7/7jr.

#03

JOINDRE L'ATTESTATION FISCALE À SA DÉCLARATION D'IMPÔTS

Transmise en fin d'année par la/les structure(s) agréée(s). Vous n'avez aucune autre démarche administrative à effectuer.



PAYER MON INTERVENANT EN EMPLOI DIRECT

#1 ▶ **RECRUTEZ VOTRE INTERVENANT**

#2 ▶ **DÉCLAREZ VOTRE STATUT
D'EMPLOYEUR**

▶ En vous affiliant auprès de l'Urssaf Service CESU.

#3 ▶ **AFFILIEZ VOTRE INTERVENANT**

Avant tout paiement, affiliez votre intervenant auprès du Centre de Remboursement des CESU (CRCESU). Pour cela :

- ▶ Remplissez le dossier d'affiliation disponible sur le site www.cr-cesu.fr.
- ▶ Munissez-vous de votre code CESU*, du RIB de votre intervenant et de la copie de son agrément (s'il s'agit d'une assistante maternelle).
- ▶ Le CRCESU enverra à votre intervenant une carte d'affilié comportant son code NAN (Numéro d'Affilié National).

Si votre intervenant dispose déjà d'un code NAN, vous n'avez pas de démarche d'affiliation à effectuer.

#4 ▶ **DÉCLARER VOTRE INTERVENANT**

En parallèle de votre paiement du salaire net

- ▶ Renvoyez le volet social rempli à l'Urssaf Service CESU qui calcule les cotisations et envoie une attestation à l'intervenant.
- ▶ Attestation qui équivaut à un bulletin de paie.
- ▶ Si vous employez une assistante maternelle agréée ou une garde d'enfants à domicile, continuez à faire vos déclarations auprès de votre centre habituel (Pajemploi).
- ▶ Le fait de payer en Chèque Domicile ne change rien.

#5 ▶ **RÉGLEZ VOTRE INTERVENANT**

Avec vos CESU Chèque Domicile et complétez si besoin, à l'aide d'un autre moyen de paiement.



DIFFÉRENTS MODES DE RÈGLEMENT

EN MAIN PROPRE



Remettez directement les Chèque Domicile à votre employé pour :

- ▶ un encaissement en ligne via le site du CRCESU ou sur l'application smartphone du CRCESU.
- ▶ un envoi postal au CRCESU Centre de traitement EXELA
1 rue de la Mare Blanche
77438 MARNE LA VALLEE CEDEX 2

EN LIGNE



Dématérialisez le paiement de vos Chèque Domicile (sous réserve que votre structure accepte le paiement en ligne).

- 01 Rendez-vous sur www.chequedomicile.fr
- 02 Accédez à « Mon espace utilisateur »
- 03 Muni de votre code CESU*, suivez les instructions qui vous sont données

EN E-CESU



- Les e-CESU, attribués par votre financeur (CSE, employeur...), sont disponibles sur votre compte personnalisé via www.chequedomicile.fr.
- Les e-CESU sont directement utilisables pour payer votre intervenant en ligne. 24/24h et 7/7jr.

* Code CESU disponible sur la couverture de votre chéquier pour le CESU papier ou dans l'email automatique qui vous a été envoyé pour le e-CESU.